

Direction des soins infirmiers
Site : CHU de Québec-Université Laval

Sommaire des responsabilités

Sous l'autorité immédiate de la directrice adjointe des soins infirmiers, la personne exerce ses fonctions de pratiques des soins infirmiers avancée en collaboration avec le médecin traitant et les autres membres de l'équipe soignante. L'infirmière praticienne spécialisée (IPS) consacre, en moyenne, 80% de son temps à la pratique clinique en soins directs auprès des usagers/familles. Elle partage l'autre proportion de son temps entre diverses activités se rattachant aux trois domaines suivants : consultation, enseignement/formation et recherche. Dans le volet de la pratique clinique, l'IPS oriente, évalue, prodigue des soins spécialisés et assure le suivi clinique de la clientèle hospitalisée et ambulatoire en cardiologie, et ce, dans son secteur désigné. À titre de consultante, elle apporte son expertise spécialisée à l'égard des problèmes de l'utilisateur/famille et des décisions cliniques qui en découlent. L'IPS s'implique au niveau de l'enseignement/formation en développant et en implantant des activités de formation et d'enseignement pour le personnel infirmier, la pratique infirmière avancée dans sa spécialité et la clientèle de cardiologie. En recherche, l'IPS assure un leadership pour l'avancement des connaissances et de la pratique des soins infirmiers par diverses activités découlant de la recherche dont l'intégration de données probantes pour les soins à la clientèle du CHU de Québec-Université Laval.

Elle représente le CHU de Québec-Université Laval à diverses instances locales, régionales et provinciales en lien avec son champ d'expertise. Elle conseille l'ensemble des cadres concernés par ses mandats. Elle établit des liens avec les organismes du réseau de la santé et des services sociaux (continuum). Enfin, elle contribue au rayonnement de son milieu et à l'avancement de la profession.

Qualifications requises

- **Formation :**
 - Maîtrise en sciences infirmières reconnue selon les exigences de l'OIIQ;
 - Diplôme d'études supérieures d'infirmière praticienne spécialisée en cardiologie;
 - Attestation de formation en soins avancés en réanimation cardiorespiratoire (ACLS).
- **Certification professionnelle :**
 - Être membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ);
 - Certificat d'infirmière praticienne spécialisée en cardiologie délivré par l'OIIQ.
- **Connaissances pratiques :**
 - Posséder une expérience clinique de cinq (5) années en soins infirmiers, de préférence dans le domaine ciblé.
- **Qualités personnelles et professionnelles :**
 - Leadership professionnel reconnu;
 - Intérêt clinique marqué pour le développement professionnel et l'amélioration continue de la qualité;
 - Intérêt pour la recherche;
 - Capacité supérieure d'analyse et de synthèse;
 - Habiletés à établir des relations de collaboration et à travailler en interdisciplinarité;
 - Aptitude à gérer des changements de pratique;
 - Habiletés supérieures en communication verbale et écrite;
 - Démontrer une approche client proactive.

La personne doit être libre de tout engagement (généralement convenue de 3 ans) envers un autre établissement de santé.

Conditions de travail et rémunération

Selon le salaire en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard **le 16 février à 16 h :**
« **Infirmière praticienne spécialisée en soins aux adultes – secteur cardiologie** »

Sur le site internet du CHU de Québec-Université Laval dans la section carrière/emplois disponibles

<https://www.chudequebec.ca>

chudequebec.ca

N.B. Nous remercions toutes les personnes qui ont posé leur candidature, seules celles invitées en entrevue seront contactées.

Le CHU de Québec-Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.